

# Hebdo Canada



Ottawa, Canada.

Volume 3, N° 28

le 9 juillet 1975

**Un budget conçu pour enrayer l'inflation, mettre un terme à la récession et préserver l'énergie, 1**

**Établissement des relations diplomatiques entre le Canada et la République du Sud Vietnam, 3**

**Augmentation de l'aide alimentaire, 3**

**Visite du Président de l'Indonésie, 3**

**Étude de migration à l'intention des planificateurs en Papouasie Nouvelle-Guinée, 3**

**Participation du Canada au Festival du Bi-centenaire des États-Unis, 3**

**Septième réunion du Comité ministériel Canada/Japon, 4**

**Service d'aide juridique à Dorval, 5**

**Parc national de Banff, 5**

**Le Calvaire d'Oka à la galerie nationale du Canada, 6**

## **Un budget conçu pour enrayer l'inflation, mettre un terme à la récession et préserver l'énergie**

Dans son discours du budget prononcé à la Chambre des communes le 23 juin dernier, le ministre des Finances, M. John Turner, annonçait notamment des hausses du prix de l'essence, du pétrole national et du gaz naturel, des restrictions aux dépenses gouvernementales, un programme de création d'emplois de \$450 millions et une hausse du taux d'imposition pour les personnes dont le revenu annuel excède \$25,000.

M. Turner a déclaré que les problèmes de l'inflation, de la récession et de la conservation de l'énergie ne pouvaient être résolus par l'application d'une seule et même politique, mais il a ajouté qu'il croyait que son nouveau budget représentait à l'heure actuelle le meilleur compromis à adopter.

A compter de maintenant, l'essence de consommation personnelle coûtera aux automobilistes dix cents de plus le gallon; une hausse additionnelle de cinq cents le gallon est prévue pour le mois d'août prochain. Le 1er juillet, le prix intérieur du pétrole passera de \$6.50 à \$8 le baril, et à partir du 1er novembre, 1,000 pieds cubes de gaz naturel coûteront 43 cents de plus. L'essence utilisée dans l'agriculture, la pêche, la construction, les mines et la plupart des transports commerciaux ne sera pas assujettie à la nouvelle taxe.

### **Contrôle des dépenses gouvernementales**

M. Turner a annoncé que le Gouvernement fédéral coupait ses dépenses de \$1 milliard, pour donner l'exemple dans l'application de la nouvelle politique d'austérité.

- \$100 millions d'investissements aux Transports, à la Défense, aux Travaux publics, à l'Environnement et dans d'autres ministères.

- \$250 millions au titre des subventions et contributions aux Affaires extérieures, à l'Industrie et Commerce, et au Secrétariat d'État, entre autres ministères.

- \$350 millions au titre de Pétro Cana-

da, de la Banque fédérale d'expansion, de la Bourse fédérale d'hypothèques, de la Société du crédit agricole, entre autres.

- \$130 millions au titre des dépenses de programmes prévues par d'autres ministères et organismes.
- Restrictions générales imposées sur les cachets versés aux experts-conseils et sur les voyages effectués par des fonctionnaires.

### **Croissance de la Fonction publique**

- La limitation du budget consacré aux rémunérations ramènera de 4.1 à 3.1 p. cent la croissance de l'emploi dans la Fonction publique. Cette limitation ne s'appliquera en aucun cas au Bureau du Vérificateur général.

- Le principe assurant des rémunérations et avantages sociaux comparables à ceux qu'offre le secteur privé sera suivi à la lettre. Le Gouvernement ne sera donc pas disposé à accorder des augmentations injustifiées, ce qui pourrait conduire à des arrêts de travail légaux. Il faudra accepter les inconvénients qui pourront en résulter pour le public. Le gouvernement emploiera tous les moyens juridiques possibles si le public est privé illégalement des services auxquels il a droit.

### **Assurance hospitalière et médicale**

Le coût des programmes d'assurance hospitalière et médicale a monté rapidement pour atteindre \$6 milliards par an. La quote-part fédérale a augmenté de presque 20 p. cent l'an dernier.

- Des consultations intensives ont été entreprises en vue d'aboutir à un système plus souple et plus efficace d'assurance hospitalière offrant de meilleurs services à un moindre coût.

En prévision du succès de ces discussions, le Gouvernement donnera le préavis nécessaire de cinq ans de son intention de modifier la loi et les accords de partage des frais.

- Un projet de loi sera présenté en vue de plafonner le taux per capita d'accroissement de la participation fédérale à l'assurance-médicale. Le plafond